

Rapport de Transparence 2016



Grant Thornton
29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine

Exercice clos le 30 septembre 2016

Rapport de Transparence 2016

Nous vous présentons ce rapport conformément à l'article R. 823-21 du Code de commerce, qui dispose que les Commissaires aux comptes doivent publier sur leur site internet un rapport de transparence dès lors qu'ils sont désignés auprès de personnes ou d'entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé ou auprès d'établissements de crédit.

Sommaire

1	Le Groupe Grant Thornton	4
1.1	Le Cabinet Grant Thornton en France	4
1.1.1	Description des entités CAC en France	4
1.1.2	Description du Réseau en France	4
1.1.3	Description de la Gouvernance	5
1.2	Le Cabinet Grant Thornton au plan International	8
1.2.1	Description du réseau international	8
1.2.2	Description de la Gouvernance	9
2	Gestion des risques du cabinet	10
1.1	Description des procédures relatives à l'Indépendance	10
1.1.1	Acceptation et maintien des mandats et missions de commissaire aux comptes	10
1.1.2	Vérification de l'indépendance du personnel	11
1.2	Contrôle Qualité	12
1.2.1	Description du contrôle interne de qualité au niveau du cabinet	12
1.2.2	Description du contrôle qualité du réseau international	12
1.2.3	Contrôle de la qualité de la mission	12
3	Contrôle externe de la qualité	12
4	Clients	13
4.1	Chiffre d'affaires	13
4.1.1	Chiffre d'affaires du réseau international	13
4.1.2	Chiffre d'affaires du réseau France	13
4.1.3	Chiffre d'affaires des structures professionnelles en France	13
4.2	Listes des entités concernées	14
4.2.1	Liste des personnes ou entités cotées sur un marché réglementé	14
4.2.2	Liste des établissements de crédit et sociétés de financement	15
5	Capital Humain	15
5.1	Collaborateurs et Associés	15
5.1.1	Effectifs au plan international	15
5.1.2	Effectifs en France	15
5.1.3	Information sur les bases de rétributions des associés	16
5.2	Formation Continue	16
6	Finance	18
6.1	Informations financières et pertinence sur les activités du Cabinet	18
7	Déclaration de la Direction	18

1 Le Groupe Grant Thornton

1.1 Le Cabinet Grant Thornton en France

Les activités du Groupe se structurent autour de cinq métiers : **Audit et Commissariat aux comptes, Expertise Conseil, Conseil Financier, Conseil Opérationnel & Outsourcing** et enfin **le Conseil Juridique, Fiscal et Social**.

De nombreuses offres de services découlent de chacun de ces métiers, permettant ainsi d'offrir aux entreprises des savoir-faire complémentaires afin de répondre à l'ensemble de leurs enjeux en matière d'information financière et dans les domaines comptables, financiers et juridiques.

La qualité de service de chaque métier repose sur trois valeurs fondamentales : l'excellence technique, la proximité avec ses interlocuteurs et une méthodologie reconnue. Grant Thornton en France est constitué de deux entités juridiques principales considérées comme une seule et même entité économique : **Grant Thornton**, cabinet d'audit, d'expertise comptable et de conseil et de **Grant Thornton Société d'Avocats**.

1.1.1 Description des entités CAC en France

Sociétés du groupe inscrites sur la liste établie par le Haut Conseil du commissariat aux comptes.

Sociétés	Forme juridique	Capital
Grant Thornton	SA	2 297 184
Igec	SA	46 000
AEG Finances	SAS	276 000
ADG International	SA	603 880
Carib Audit & Conseil	SAS	10 000
AACE IDF	SA	230 000
Tuillet Audit	SA	429 080
Groupe Tuillet	SAS	4 100 118
CodisConseils	SAS	741 500

1.1.2 Description du Réseau en France

Le réseau Grant Thornton en France se structure autour d'entités juridiques distinctes réglementées ou non réglementées : d'une part les entités exerçant les activités de Commissariat aux comptes (listées au 1.1.1) et d'Expertise comptable, d'autre part les entités exerçant les activités liées au Conseil au sens large telles que Grant Thornton Performance, Grant Thornton Executive, Grant Thornton Risk Management, Grant Thornton IT Risk Services, Grant Thornton Reporting & Consolidation, ainsi que les activités liées au Conseil juridique, fiscal et social incarnées par Grant Thornton Société d'avocats.

Description du réseau régional

Le *management* du Groupe s'appuie sur 6 directions régionales placées chacune sous la responsabilité d'un directeur.

Le rôle des directeurs régionaux est avant tout de décliner, au plan régional, la stratégie et le plan d'actions défini au plan national.

Régions	Nom Prénom
Paris Ile de France	Amselem Victor
Centre Est	Dambo Robert
Centre Ouest	Nioche Olivier
Nord	Hazebrouck Didier
Provence-Méditerranée	Pinarbasi Armand
Sud-Ouest	Labadie Martine

1.1.3 Description de la Gouvernance

Le Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé de 7 membres – dont les 3 membres de la Direction Générale.

Il a pour rôle principal de définir la politique générale du Groupe, d'élaborer le plan stratégique, de proposer le budget et le niveau d'investissement, de veiller aux équilibres financiers, d'arrêter la politique de ressources humaines et de formation et enfin de proposer au Conseil de Gouvernance les candidats à l'association. La durée du mandat des membres du Comité de Direction est de 4 ans, renouvelable. Le Comité de Direction se réunit au moins trimestriellement, sur convocation de son Président.

Ses membres sont :



Plusieurs organes de *management* accompagnent le Comité de Direction dans ses prises de décisions :

> Le Comité de Direction de Paris

Le Comité de Direction de Paris décide du déploiement par les périmètres parisiens des actions découlant du plan d'action national.

Il est composé de huit membres plus son Président (**Victor Amselem**), Directeurs de périmètres parisiens :

Ses membres sont : **Vincent Frambourt** (Audit), **Hervé Sauce** (Expertise Conseil), **Mathieu Devillers** (IBS), **Thierry Dartus** (Conseil Financier), **Nicolas Guillaume** (Conseil Opérationnel & *Outsourcing*), **Anne Frede** (Juridique et Fiscal), **Cyril Brogniart** (Public - Economie - Protection Sociale), **Jacques-Edouard Nouveau** (Grant Thornton *Executive*).

> Le Comité de Direction des Régions

Le Comité de Direction des Régions décide du déploiement par les régions des actions découlant du plan d'action national.

Il est composé de cinq membres dont son Président (**Robert Dambo**), Directeurs Régionaux :

Ses membres sont : **Robert Dambo** (Centre-Est), **Didier Hazebrouck** (Nord), **Armand Pinarbasi** (Provence-Méditerranée), **Olivier Nioche** (Centre-Ouest), **Martine Labadie** (Sud-Ouest).

> Le Comité de Direction des Métiers

Le Comité de Direction des Métiers décide du déploiement par les Métiers et le FS des actions découlant du plan d'action national. Il assure le niveau de qualité maximal et supervise le *Risk Management*.

Il est présidé par **Daniel Kurkdjian** et est composé des Directeurs Métiers et du *Financial Services*.

Ses membres sont : **Vincent Papazian** pour l'Audit, **Laurent Prost** pour l'Expertise Conseil, **Frédéric Zeitoun** pour le Conseil Financier, **Christophe Radepont** pour le Conseil Opérationnel & *Outsourcing*, **Anne Frede** pour le Juridique et Fiscal, et **Laurent Mader** pour tous les aspects liés aux activités de *Financial Services*.

Le Comité Exécutif

Le Comité exécutif est composé d'un groupe restreint de 5 membres et animé par le Président du Groupe. Les autres membres sont les Directeurs Généraux délégués, le Secrétaire Général ainsi que le Directeur du Développement du Capital Humain. Le Comité se réunit 2 fois par mois et met en œuvre les décisions du Comité de Direction, dans le respect de la stratégie définie par Grant Thornton France et Grant Thornton International Ltd.

La Direction Générale

La Direction Générale est constituée du Président Directeur Général -**Daniel Kurkdjian**- de deux Directeurs Généraux délégués -**Victor Amselem et Robert Dambo**.

La durée de leur mandat est de 4 ans, renouvelable.

Elle définit la politique générale du groupe, propose le budget, fixe le niveau des investissements, veille aux équilibres financiers, élabore le plan stratégique, arrête la politique de ressources humaines et de formation.

Elle représente la France auprès de l'organisation mondiale Grant Thornton International ainsi qu'auprès des institutions professionnelles nationales et internationales et plus généralement à l'égard des tiers.

Description de la Gouvernance et de ses modalités d'organisation et de fonctionnement en France

Le Conseil de Gouvernance

Le Conseil de Gouvernance, composé de 11 membres, est présidé par **Jean-François Baloteaud**.

Ses membres sont : Olivier Bochet, Thierry Dartus, Mathieu Devillers, Véronique Dvorak, Vincent Frambourt, Michel Jolly, Françoise Méchin, Olivier Nioche, Patrick Romagnoli et Sylvie Scelles-Tave.

Le Conseil de Gouvernance désigne en son sein les Comités de Gouvernance du Groupe : le Comité d'Audit, le Comité des Rétributions, le Comité de la Charte des associés et le Comité Stratégique. Il émet un avis sur les choix stratégiques arrêtés par le Comité de Direction, veille à la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent avec les orientations stratégiques du Groupe, contrôle la bonne exécution par le Comité de Direction des décisions prises par la collectivité des associés, définit et supervise les modalités d'instruction des candidatures à l'association. Enfin, il désigne les Directeurs Associés et coopte les Associés *Equity*. La durée des fonctions des membres est de 4 ans avec un renouvellement par moitié tous les 2 ans.

> Le Comité d'Audit

Composé de 3 membres, le Comité d'Audit revoit les principales options d'arrêté de comptes envisagées et les évolutions du contrôle interne, rencontre la direction financière du Groupe et les Commissaires aux comptes, afin de prendre connaissance de leur programme de travail et des conclusions de leurs travaux sur les comptes consolidés ; enfin, il revoit le calcul de la valeur de l'action. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction et présente un rapport annuel sur la mission à la réunion de la collectivité des associés d'approbation des comptes annuels.

Ses membres sont : Mathieu Devillers (Président), Véronique Dvorak et Françoise Méchin.

> Le Comité de rétribution

Composé de 3 membres, le Comité de Rétribution a pour rôle de proposer au Comité de Direction la rémunération du Président et des Directeurs Généraux délégués et de contrôler la bonne application par la Direction Générale des principes de fixation des rémunérations individuelles des associés définis par la Charte associative et ses corollaires. Il formule également toute proposition utile concernant le mode de fixation des rémunérations, en coordination avec le Comité de la Charte des Associés. Il rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction et au Président du Conseil de Gouvernance et rend un rapport sur sa mission, lu dans le cadre de l'assemblée d'approbation des comptes annuels.

Ses membres sont : **Thierry Dartus** (Président), **Olivier Bochet** et **Michel Jolly**.

> Le Comité de la Charte des Associés

Composé de 3 membres, le Comité de la Charte des Associés a pour attribution de réviser périodiquement la charte en vue de proposer toute évolution souhaitable, de s'assurer du respect des dispositions de la charte, en particulier pour ce qui concerne la politique d'association et les procédures de cooptation en relation avec le capital et les actions. Le Comité de la Charte des Associés rend compte de sa mission au Président du Comité de Direction.

Ses membres sont : **Vincent Frambourt** (Président), **Patrick Romagnoli** et **Sylvie Scelles-Tave**.

> Le Comité Stratégique

Composé de 4 membres, le Comité Stratégique a pour mission de suivre la mise en place de la stratégie du Groupe et l'adaptation aux réalités du marché, d'accompagner le Comité de Direction dans la préparation du plan stratégique et du plan d'action annuel. Il rend compte de sa mission concomitamment au Président du Conseil de Gouvernance et au Président du Comité de Direction.

Ses membres sont : **Olivier Nioche** (Président), **Michel Jolly**, **Françoise Méchin** et **Sylvie Scelles-Tave**.

1.2 Le Cabinet Grant Thornton au plan International

1.2.1 Description du réseau international

Grant Thornton à l'international

Depuis sa création, Grant Thornton International a mené ses activités en tant que société à but non lucratif, régie selon les lois de l'Etat de l'Illinois. Fin 2007, le statut de l'entreprise a évolué en société privée, juridiquement constituée au Royaume-Uni. Les bureaux londoniens hébergent dorénavant tout le personnel, dont le Président, et accueillent les Conseils d'Administration et réunions internationales.

Les cabinets membres fournissent des services et accompagnent leurs clients directement, en leur nom propre et non au nom de Grant Thornton International.

Les cabinets membres et correspondants ne sont pas actionnaires de Grant Thornton International. Par ailleurs, il n'existe aucun lien capitalistique entre les cabinets membres des différents pays. Ils ne sont pas responsables des prestations ou services proposés par un autre cabinet membre ou correspondant. Chaque cabinet membre est dirigé et géré selon ses propres critères et, bien que le nom Grant Thornton soit adopté par un grand nombre de cabinets, cette marque commune ne signifie aucunement qu'il y ait le moindre lien capitalistique entre les cabinets et Grant Thornton International.

Les cabinets membres sont liés par une vision stratégique commune, par l'engagement fondamental de fournir un service de qualité et d'excellence aux entreprises qui développent des activités internationales et par un objectif partagé d'être un cabinet *leader* sur leurs marchés.

Grant Thornton en France est membre de Grant Thornton International depuis janvier 1990.

1.2.2 Description de la Gouvernance

Description de la Gouvernance au plan international

CEO Chief Executive Officer

Le rôle du Président Directeur Général de Grant Thornton International Ltd réside dans la définition des priorités stratégiques et des recommandations de développement de l'organisation, pour une approbation par le Conseil d'Administration. Il est régulièrement en contact avec les membres du Comité de direction concernant les procédures de gouvernance, incluant l'audit, la fiscalité, le conseil et la gestion des risques. Il a la responsabilité de convoquer le Comité de Direction pour l'assister au quotidien dans les sujets de gestion. Il a aussi autorité pour choisir un nouveau membre, en accord avec les critères d'admission imposés par le Conseil d'Administration. Le Président Directeur Général actuel de Grant Thornton International Ltd est **Edward Nusbaum** depuis le 1er janvier 2010.

BOG Board Of Governors

Le Conseil d'Administration de Grant Thornton International Ltd est constitué du Président Directeur Général et de 16 autres membres, tous étant dirigeants dans leurs pays respectifs. Il s'agit de la plus haute structure de décision de l'organisation.

Ses fonctions sont de nommer le Président, d'établir les priorités stratégiques et le budget de Grant Thornton International Ltd, de discuter de tout changement éventuel dans la charte des membres à partir des recommandations du Président. Le Conseil d'Administration est également responsable de l'approbation de l'entrée d'un potentiel nouveau membre dans le réseau, tout comme son exclusion. Les membres du Conseil d'Administration, à l'exception du Président, ne reçoivent aucune rémunération à ce titre.

Le Comité de Direction GLT Global Leadership Team

Le Comité de Direction comprend le Directeur Général, qui agit en tant que Président, assisté de 5 autres membres. Il inclut également les responsables internationaux des principaux métiers de l'organisation : *Tax Services*, *Assurance Services* et *Specialist Advisory Services (SAS)*. Les membres du Comité de Direction se rencontrent de façon régulière, que ce soit *in situ*, en conférence téléphonique ou en visioconférence.

2 Gestion des risques du cabinet

La gestion des risques professionnels est un élément clef du développement et de la pérennité de Grant Thornton. Elle s'articule autour de principes généraux applicables à l'ensemble des métiers du groupe d'une part et de règles particulières propres à chaque métier d'autre part.

Le dispositif du cabinet repose, pour ce qui concerne le métier audit, sur :

- des politiques et procédures relatives à l'indépendance et à la déontologie, à l'acceptation et au maintien des missions, aux ressources humaines, aux consultations techniques ainsi qu'à la réalisation des missions,
- la vérification du respect de ces politiques et procédures.

Les politiques et procédures sont rassemblées dans le Manuel des procédures et de maîtrise des risques audit (« MPMRA »). Ce manuel se réfère au manuel correspondant de Grant Thornton International, qui est établi pour que les cabinets membres se conforment aux principes de la norme internationale ISQC 1 (International Standard on Quality Control No. 1) et aux recommandations émises par le *Risk Management Advisory Committee* de Grant Thornton International. Il inclut également des politiques et procédures définies pour répondre aux obligations légales ou réglementaires françaises relatives à l'exercice du commissariat aux comptes.

Le Manuel des procédures et de maîtrise des risques audit est mis à disposition de tous les associés et collaborateurs via l'Intranet.

2.1 Description des procédures relatives à l'Indépendance

2.1.1 Acceptation et maintien des mandats et missions de commissaire aux comptes

Une étape fondamentale pour s'assurer de l'indépendance est réalisée préalablement à l'acceptation de tout nouveau mandat de commissaire aux comptes. L'associé signataire pressenti remplit un questionnaire d'acceptation de mandat, dans lequel il apprécie les risques susceptibles d'influer notamment sur l'indépendance.

Ce questionnaire fait l'objet d'une approbation par le représentant régional du métier Audit ou par le directeur régional, en charge d'apprécier à son tour le respect des règles d'indépendance. Pour les acceptations de mandat intervenues à compter du 1^{er} avril 2013, l'approbation finale de l'acceptation du mandat est délivrée par le directeur national de l'audit lorsque le mandat présente certaines caractéristiques (niveau de risque, types d'entité, ...). Ce questionnaire a été actualisé en 2016 pour prendre en compte les dispositions résultant des textes européens relatifs à la réforme de l'audit.

Grant Thornton s'interroge annuellement sur le maintien de chaque mandat en examinant notamment les événements intervenus et les nouvelles informations collectées depuis l'acceptation. La politique d'approbation du maintien des mandats est identique à celle définie pour l'acceptation de nouveaux mandats.

La procédure d'acceptation d'un mandat de commissaire aux comptes d'une entité inclut également une recherche préalable de conflits d'intérêt et d'incompatibilités, effectuée auprès de l'ensemble des associés des différents métiers de Grant Thornton (recherche nationale) et, le cas échéant, auprès des cabinets membres de Grant Thornton International lorsque l'entité a des opérations internationales (recherche internationale)

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes font également l'objet d'une politique et d'une procédure d'acceptation complémentaires.

Les procédures de recherche de conflits d'intérêts sont également mises en œuvre pour les autres missions susceptibles d'être confiées à un commissaire aux comptes, telles que les missions de commissariat aux apports, commissariat à la fusion, etc.

2.1.2 Vérification de l'indépendance du personnel

L'indépendance des associés et collaborateurs intervenant sur des mandats de commissaire aux comptes est vérifiée au moyen :

- De la signature d'une confirmation annuelle d'indépendance et d'éthique ;
- D'une déclaration d'indépendance des membres de l'équipe d'audit intervenant sur un mandat, documentée dans le dossier d'audit électronique du mandat ;
- Du système de *Global Independence System*.

La signature de la confirmation annuelle d'indépendance et d'éthique contient des confirmations des associés et collaborateurs visant à assurer leur indépendance personnelle et celle des sociétés de commissaires aux comptes du groupe Grant Thornton au regard des dispositions législatives et réglementaires et de celles du Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Chaque associé et collaborateur du cabinet confirme ainsi avoir respecté, tout au long de l'exercice écoulé du cabinet, les dispositions décrites visant à assurer l'indépendance de la société de commissaires aux comptes et le respect des dispositions législatives et réglementaires.

Le *Global Independence System* est un outil informatique développé par Grant Thornton International qui permet de vérifier le respect des règles relatives à la détention d'intérêts financiers par les associés et *senior managers*. Ils sont tenus de déclarer les titres de sociétés cotées qu'eux-mêmes et leur famille proche détiennent. Ces déclarations sont confrontées en permanence avec la liste globale des entités sensibles (*Global Restricted List*) identifiées par chaque cabinet membre de Grant Thornton International. Elles sont vérifiées chaque année par la Direction du *Risk-management* du groupe sur un échantillon d'associés et de *seniors managers*. Depuis le 1^{er} janvier 2013, la population des collaborateurs concernée par le *Global Independence System* a été élargie à d'autres collaborateurs au-delà des *seniors managers*.

Une cellule interne de déontologie est chargée d'évaluer les situations susceptibles de générer un risque au regard des règles de déontologie et d'indépendance ou de gestion de conflits d'intérêt et de faire des recommandations pour la résolution de ces situations, par exemple par la définition de mesures de sauvegarde.

2.2 Contrôle Qualité

Le contrôle qualité est composé du contrôle interne de qualité au niveau du cabinet, du contrôle qualité du réseau international et du contrôle de la qualité de la mission.

2.2.1 Description du contrôle interne de qualité au niveau du cabinet

Le contrôle interne de la qualité de l'audit est mis en œuvre selon un plan de rotation déterminé de telle sorte que l'ensemble des régions, bureaux et associés et mandats de sociétés cotées soit contrôlé au moins une fois tous les trois ans. A partir de 2015, une dose d'imprévisibilité a été introduite dans le programme annuel et conduit à la réalisation de contrôles inopinés décidés par la Direction nationale de l'audit au regard des informations relatives à la qualité dont elle dispose. Ces contrôles complètent ainsi le plan de rotation triennal et régional. Par ailleurs, les recontrôles sont systématisés et des plans d'actions spécifiques sont demandés sur les mandats.

Les conclusions du dernier contrôle qualité réalisé seront présentées au Comité de Direction au premier trimestre 2017.

2.2.2 Description du contrôle qualité du réseau international

Chaque cabinet membre de Grant Thornton International est soumis à un contrôle périodique de son activité audit, désigné sous le nom de *Grant Thornton Audit Review* (GTAR). Ce contrôle, qui a lieu au moins tous les trois ans ou plus souvent pour les membres plus importants du réseau tels que Grant Thornton France, comprend une vérification de la mise en œuvre par le cabinet membre de son dispositif de contrôle de la qualité ainsi que l'examen de dossiers d'audit. Il fait l'objet, dans l'intervalle, d'une revue de la mise en œuvre du plan d'actions.

Grant Thornton International a effectué un contrôle GTAR au cours du 3ème trimestre 2015.

2.2.3 Contrôle de la qualité de la mission

Ce contrôle est constitué par la revue indépendante qui est mise en œuvre sur les mandats présentant des caractéristiques définies, notamment en matière de risque d'audit. Elle porte sur les rapports avant leur émission. Elle est réalisée par un associé qui n'est pas intervenu sur la mission et qui dispose d'une expérience confirmée de l'audit et du secteur d'activité concerné. Les associés en charge de la revue indépendante d'un mandat sont soumis à une rotation après six années consécutives d'exécution de la revue sur ce mandat.

Tous les mandats de sociétés cotées, d'établissements de crédit et de sociétés de financement sont soumis à une revue indépendante.

3 Contrôle externe de la qualité

Les sociétés du groupe Grant Thornton inscrites en qualité de commissaire aux comptes sont soumises aux contrôles externes périodiques prévus par le Code de commerce.

A ce titre, elles ont fait l'objet d'un contrôle périodique par le Haut Conseil du commissariat aux comptes en application de l'article R. 821-26 du Code de commerce. Ce contrôle s'est déroulé au printemps 2015. Il a porté sur l'organisation et les procédures du cabinet ainsi que sur l'examen d'une sélection de mandats détenus par des sociétés du groupe Grant Thornton. Les contrôleurs ont également vérifié la mise en œuvre effective des actions décidées par le cabinet pour répondre aux points d'amélioration signalés à l'issue du précédent contrôle périodique. Le rapport définitif a été transmis en octobre 2015.

4 Clients

4.1 Chiffre d'affaires

4.1.1 Chiffre d'affaires du réseau international

Le chiffre d'affaires global est en hausse de 3,3 % à plus de 4,8 milliards de dollars.

4.1.2 Chiffre d'affaires du réseau France

Les revenus de Grant Thornton en France s'élèvent à **167 millions d'euros** pour l'exercice clos le 30 septembre 2016. Ils se répartissent comme suit :

- Audit, Contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés et diligences directement liées à l'Audit légal : **59 millions d'euros** ;
- Tous services autres que l'Audit (Expertise Comptable & Conseil) : **108 millions d'euros**

Le chiffre d'affaires proforma intégrant la croissance externe du troisième trimestre 2016 s'élève à **169 millions d'euros**.

4.1.3 Chiffre d'affaires des structures professionnelles en France

Ventilation par nature de missions Audit

Nature	2015	2016
Missions CAC (*)	56,9	59,1
Missions Commissariat aux Apports	0,4	0,4
Missions Audit Contractuel	5,5	4,5
	62,8	64,0

(*) Audit, contrôle légal des comptes annuels et consolidés
et diligences liées à l'audit légal

4.2 Listes des entités concernées

Liste des personnes ou entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé, des établissements de crédit et sociétés de financement pour lesquels le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé.

4.2.1 Liste des personnes ou entités cotées sur un marché réglementé

Liste des personnes ou entités dont les titres financiers sont admis aux négociations sur un marché réglementé pour lesquelles le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé couvrant la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

ADL Partner
Altarea
Altareit
Alten
Altrad Investment Authority
Atos
Ausy
Bic
Blecker
Blue Solutions
Bolloré
Cegedim
Cegid Group
Cellnovo Group
Compagnie du Cambodge
Devoteam
Esso SAF
Financière de l'Odet
Financière Moncey
FREY
Fromageries Bel
GEA
Genfit
Genticel
GFI Informatique

Havas
Ipsos
ITS Group
Jacquet Métal Service
La Foncière verte
Lafuma
Lanson BCC
Latécoère
Media 6
Micropole Univers
Oeneo
Onxeo
Orège
Patrimoine & Commerce
Pierre et Vacances
Plastiques du Val de Loire
Quotium Technologies
Sagess
Société industrielle et financière de l'Artois
Soft Computing
Transgène
Unibel
Viadeo
Worldline
Ymagis

Au cours de l'exercice clos le 30/09/2016 :

- Le mandat de commissaire aux comptes de Catering International Services est arrivé à son terme ;
- Les actions de Devernois ont été transférées du marché réglementé Euronext vers Alternext.

Par ailleurs, les actions de la société Abéo ont été admises aux négociations sur Euronext Paris le 11/10/2016.

4.2.2 Liste des établissements de crédit et sociétés de financement

Listes des établissements de crédit et sociétés de financement pour lesquels le cabinet a effectué une mission de contrôle légal des comptes au cours de l'exercice écoulé couvrant la période du 1^{er} octobre 2015 au 30 septembre 2016.

BESV
Crédit municipal d'Avignon
Crédit municipal de Marseille
Crédit Municipal de Nîmes
Crédit municipal de Paris
Crédit municipal de Toulon
SOCOREC
State Bank of India

5 Capital Humain

5.1 Collaborateurs et Associés

5.1.1 Effectifs au plan international

Pour 2015-2016, Grant Thornton International rassemble 47 004 collaborateurs répartis dans 137 pays.

Les associés sont au nombre de 3 235.

5.1.2 Effectifs en France

Pour l'exercice clos le 30 septembre 2016, Grant Thornton en France rassemble 1 670 collaborateurs répartis dans 22 bureaux.

Les associés sont au nombre de 112.

Les associés du groupe Grant Thornton signant des mandats de commissariat aux comptes au nom des sociétés de Commissaires aux comptes mentionnées au 1.1.1 sont au nombre de 76.

5.1.3 Information sur les bases de rétributions des associés

Leurs rétributions sont composées d'une partie fixe et d'une partie variable.

Cette dernière est fonction de l'atteinte des objectifs à la fois individuels et collectifs. Les critères d'appréciation prennent en considération la contribution à la mise en œuvre du plan stratégique, le développement, le *management* des collaborateurs, la qualité professionnelle et l'expertise technique, les activités d'intérêt commun et la gestion des missions.

Le plan stratégique fait explicitement référence au respect des valeurs professionnelles, notamment celle de l'indépendance. Par conséquent, aucune incitation financière ne peut conduire un associé à se mettre en infraction avec les règles d'indépendance fixées.

La rétribution des associés est fixée en fonction de règles et de procédures arrêtées par le Comité de Direction. Le Comité des Rétributions s'assure du respect de ces dernières.

5.2 Formation Continue

La formation est un des piliers de notre stratégie *Growing together 2020*. Notre ambition de qualité et d'excellence fait du développement des compétences de nos collaborateurs et associés un enjeu central.

Grant Thornton déploie une gamme d'actions visant à développer leur expertise technique et technologique, leur esprit critique, leur aisance relationnelle, leurs aptitudes managériales et de communication.

Chaque collaborateur bénéficie ainsi d'un parcours de formation adapté à ses besoins spécifiques, son métier, son expérience, sa trajectoire professionnelle : nous savons que chacune et chacun est Unique ; cette considération de l'individu fait la force de notre Groupe.

Nous avons à cœur d'accueillir chaque nouveau collaborateur, stagiaire, débutant ou confirmé, de partager la passion et l'exigence de nos métiers et de leur transmettre nos valeurs et notre culture.

Chaque année les nouveaux entrants débutants sont réunis en séminaire résidentiel début octobre. Ils reçoivent la formation méthodologique correspondant à leur activité et sont accompagnés individuellement au travers d'un dispositif de tutorat qui assure leur pleine intégration au sein du cabinet.

Parmi ceux-ci, les jeunes ingénieurs de l'Audit bénéficient d'un programme complémentaire de 21 journées pour leur permettre d'acquérir les notions fondamentales en matière de comptabilité, fiscalité, droit des sociétés, contrôle de gestion et analyse financière.

Les actions de formations dispensées

Le programme de formation comprend :

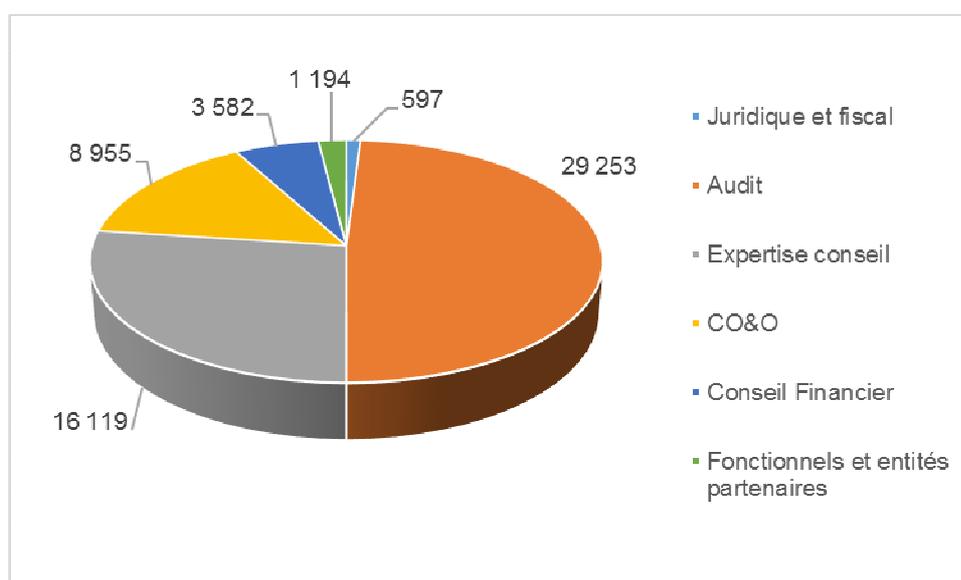
- Les Parcours métiers : formations obligatoires propres aux spécificités, aux réglementations et aux méthodologies des différentes activités du cabinet
- Le PASS GT : parcours de formation aux *softskills* organisé en 4 cycles, sur 14 journées
- Les formations à la carte : elles couvrent toutes les disciplines nécessaires à l'exercice de nos activités : audit et contrôle interne, comptabilité, gestion, finance, conseil, fiscalité, droit, management, communication, développement commercial, outils du cabinet
- Les réunions d'actualité
- Des formations à l'anglais des affaires
- Une préparation aux examens professionnels

Trois programmes d'excellence complètent ce dispositif :

- L'Incubateur GT
Ce programme original s'adresse aux senior managers. Il a pour ambition de les préparer à devenir de possibles futurs associés. Il leur permet d'intégrer pleinement notre stratégie, leur donne l'opportunité de bénéficier d'un enseignement en matière d'analyse stratégique ; enfin et surtout, il leur permet de développer leur leadership personnel et professionnel au travers d'outils d'évaluation et d'actions de coaching ciblées.
- L'Académie ICP « Innovation, Croissance et performance des entreprises »
Ce parcours étalé sur deux ans a pour objectif de partager nos expertises les plus pointues et développer notre activité de conseil aux PME et ETI, en intégrant l'esprit, la méthodologie et les comportements attendus pour se positionner comme un relai incontournable de la démarche ICP.
- Sales Performance

Savoir créer de la valeur pour devenir un partenaire stratégique à long terme, affiner les outils d'analyse d'une opportunité commerciale, acquérir les réflexes pour s'appropriier les bonnes pratiques : ce parcours proposé aux associés et directeurs, développe un entraînement spécifique dans l'environnement de Grant Thornton.

La formation dispensée au cours de la saison 2015/2016 a représenté au total **59 700 heures**. Près de 200 collaborateurs et associés (183 au total) ont été mis à contribution pour la conception et l'animation de ces actions.



La Direction générale de Grant Thornton confirme que la politique de formation continue permet aux commissaires aux comptes inscrits de respecter leur obligation de formation, conformément aux dispositions des articles L.822-4 et R.822-61 du Code de Commerce.

Le programme permet de répondre aux dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008 relatif à la formation professionnelle des commissaires aux comptes : 120 heures d'activités de formation sur une période de 3 années consécutives dont un minimum de 60 heures portant sur des actions homologuées par le Comité scientifique institué par cet arrêté, et avec un minimum annuel de 20 heures.

6 Finance

6.1 Informations financières et pertinence sur les activités du Cabinet

	2016	2015	2014	2013	2012
Chiffre d'affaires M€	167,0	156,3	139,1	142,1	138,7
Nombre collaborateurs	1 670	1 332	1 339	1 354	1 295
Dont associés	112	112	99	103	110
Nombre Bureaux	22	22	22	22	22

7 Déclaration de la Direction

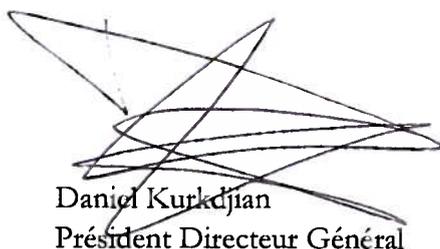
Je confirme, en application des dispositions prévues à l'article R. 823-21 du Code de commerce, que :

- l'application du dispositif de maintien et de contrôle de l'indépendance, décrit dans ce rapport, a fait l'objet d'une vérification interne ;
- la politique de formation continue exposée dans ce rapport est déterminée de façon à permettre le respect des dispositions des articles L. 822-4 et R. 822-61 du Code de commerce et qu'elle est applicable à l'ensemble des professionnels concernés.

Par ailleurs, les contrôles de qualité les plus récents effectués sur la qualité de nos audits, tout en ayant conduit à identifier des axes d'amélioration, permettent de conclure que les procédures de contrôle interne en place sont bien conçues et fonctionnent convenablement. Les constats effectués à l'occasion des différents contrôles donnent lieu à la mise en œuvre de plans d'actions.

Sur la base des résultats de son système de contrôle de qualité, Grant Thornton International a confirmé que son organisation satisfaisait aux critères d'éligibilité en tant que membre du Forum of Firms.

Paris, le 20 décembre 2016



Daniel Kurkdjian
Président Directeur Général